



Délibération n° 50 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Culture et patrimoine – Charte de conservation et de valorisation des archives territoriales – Adhésion.

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, Délégué à la culture, expose :

La commune va prochainement procéder par le biais de la Mission archives du Centre de Gestion de la Fonction publique de l'Hérault au traitement des archives communales anciennes et modernes.

Afin de rendre accessibles celles-ci au terme de cette mission, il est nécessaire d'adhérer à la charte de conservation et de valorisation des archives territoriales en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault.

La charte définit les règles de fonctionnement exigibles des services d'archives pour faire partie du réseau des services d'archives communaux soutenus par le Département et collaborant avec lui.

La présente affaire a été soumise pour avis à la commission culture et patrimoine le 1^{er} juillet 2013.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 50 / 2013

Objet : Culture et patrimoine – Charte de conservation et de valorisation des archives territoriales – Adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise Mme le Maire à signer la charte de conservation et de valorisation des archives territoriales ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Votes :

Pour : 26 (dont 8 pouvoirs)

Abstentions : 2 (Mme Martine CASTRO, M. Jean-Claude MONNET).

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 26



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013



Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN